



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

Dépôt du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie pour l'année 2026

Prenez avis que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 19 novembre 2025, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du Conseil de ville pour l'année 2026 suivant :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu à l'hôtel de ville de L'Épiphanie situé au 66, rue Notre-Dame

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h

Date des séances :

21 janvier 2026	15 juillet 2026
18 février 2026	19 août 2026
18 mars 2026	16 septembre 2026
15 avril 2026	21 octobre 2026
20 mai 2026	18 novembre 2026
17 juin 2026	16 décembre 2026

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 20 novembre 2025

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE